

LA RÉFORME DU CADASTRE

UN BON TERRAIN D'ENTENTE

FÉVRIER 2009

LE NOUVEAU CADASTRE QUÉBÉCOIS, UNE RÉALITÉ !

Le programme de réforme cadastrale

Le registre cadastral, qui existe depuis 1860, est incomplet et comporte des inexactitudes. Le Ministère a entrepris la réforme du cadastre québécois dans le but d'obtenir un nouveau registre complet, fiable, informatisé et constamment tenu à jour.

Cette réforme vise donc à :

- faire un nouveau plan de cadastre où chacune des propriétés est correctement représentée;
- créer un nouveau cadastre complet, fiable, informatisé et constamment à jour.

À chaque nouvel exercice financier, le Ministère fait connaître son calendrier de rénovation pour les municipalités touchées par les contrats attribués en cours d'exercice. La liste qui présente les contrats prévus être attribués en 2009-2010 et les municipalités couvertes accompagne donc le présent feuillet.

Les relations avec les propriétaires

Tout comme la contribution des municipalités, la collaboration des propriétaires fonciers à la réforme du cadastre est un atout majeur à l'obtention d'un cadastre de qualité.

C'est pourquoi il est primordial de bien informer et d'inciter les citoyens concernés à collaborer aux travaux de rénovation cadastrale. Ainsi, ces propriétaires recevront au moins deux communications, tel que prévu dans le cadre législatif de la réforme, soit : au début des travaux (avis d'intention), et lorsqu'ils sont complétés (avis de consultation). L'avis de consultation invite les propriétaires à consulter le projet de nouveau plan cadastral et à s'exprimer sur la représentation de leur propriété sur celui-ci.

Bilan et perspectives des travaux de rénovation

Les contrats attribués depuis le début de la réforme couvrent désormais un peu plus de 72,1 % des lots à rénover. Par ailleurs, 59,5 % des 3,8 millions de lots que compte le Québec sont rénovés. Le bilan de la page qui suit présente les résultats et l'état d'avancement des travaux.

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, le Ministère prévoit attribuer 23 contrats de rénovation cadastrale. Les travaux de rénovation cadastrale prévus dans ces contrats se dérouleront dans 56 nouvelles municipalités du Québec.

Bilan des travaux et planification pour 2009-2010 au 31 décembre 2008

	Réel Du 1 ^{er} avril 1994 au 31 décembre 2008	Prévisions Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 mars 2010	Cumulatif prévu Du 1 ^{er} avril 1994 au 31 mars 2010
Contrats de rénovation cadastrale			
Contrats	309	31 *	340
Lots visés par ces contrats	2 748 259	177 627	2 925 886
% des 3,8 M de lots à rénover	72,1 %	4,6 %	76,7 %
Entités administratives touchées par ces contrats de rénovation cadastrale			
Municipalités	573	78	651
MRC	96	1	97
Régions administratives	17	0	17
Circonscriptions foncières	71	1	72
Travaux terminés			
Mandats terminés	619	68	687
Lots officialisés	2 266 852	177 281	2 444 133
% des 3,8 M de lots à rénover	59,5 %	4,6 %	64,1 %
Entités administratives où la rénovation cadastrale est terminée			
Municipalités	234	64	298
MRC	8	2	10
Régions administratives	1	0	1
Circonscriptions foncières	5	1	6
Communication avec les propriétaires			
Avis d'intention	1 926 333	199 820	2 126 153
Avis de consultation	1 648 577	147 360	1 795 937
Consultations des propriétaires	638	70	708
Appels téléphoniques	159 058	-	-

* Dont les 23 contrats prévus être attribués en 2009-2010.

L'avancement des travaux de rénovation cadastrale

Le tableau qui énumère toutes les municipalités touchées par les contrats attribués depuis le début de la réforme est déposé sur le site Internet du Ministère. Il en va de même pour l'information relative à chaque municipalité.

Une seule adresse : toute l'information

www.mrnf.gouv.qc.ca/cadastre

Le site Internet du Ministère présente donc toute l'information relative à l'avancement des travaux de rénovation et aux contrats attribués. Son contenu est mis à jour régulièrement. Visitez-le !

Le feuillet d'information « La réforme du cadastre – Un bon terrain d'entente » est publié par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune à l'intention des partenaires du Programme de réforme du cadastre québécois.

Ressources naturelles
et Faune

Québec

Rédaction : Julie Poulin
 Mise en page : Hélène Jean
 Direction générale de l'arpentage et du cadastre
 5700, 4^e Avenue Ouest, bureau F 317
 Québec (Québec) G1H 6R1
 Téléphone : 418 627-6267
 Courriel : cadastre@mrnf.gouv.qc.ca